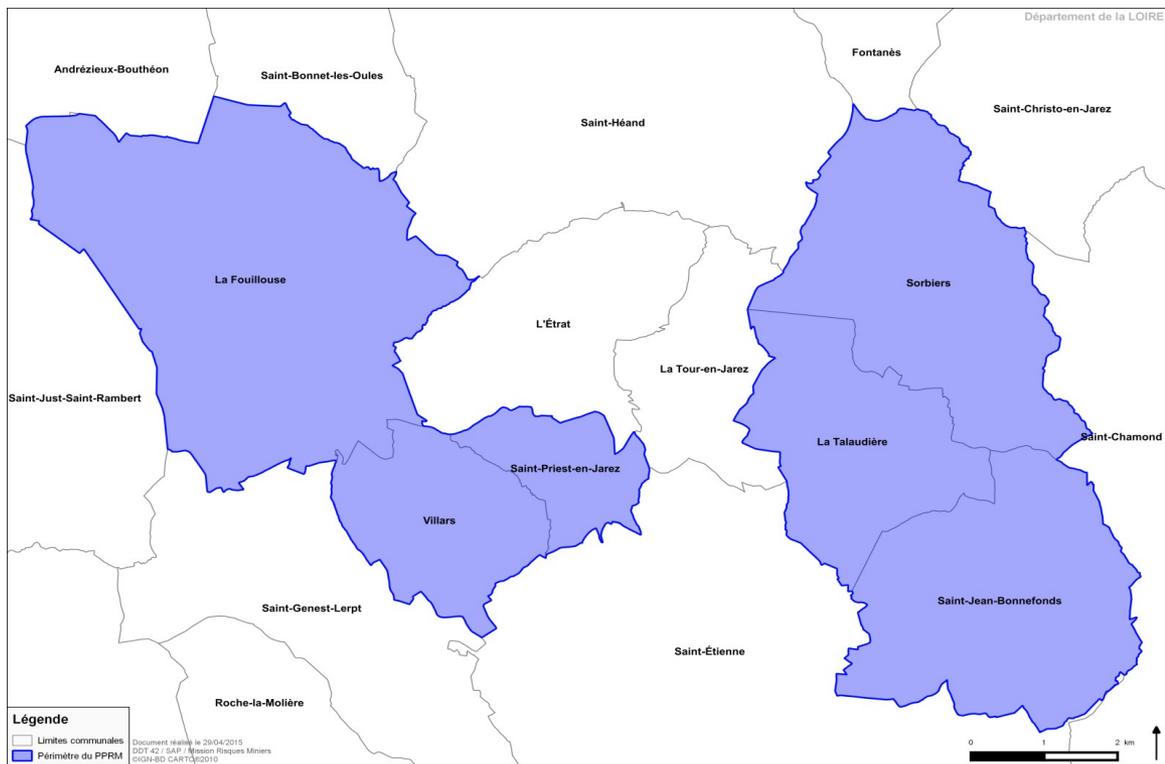


# Plan de Prévention des Risques Miniers de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne

## Réunion publique d'information

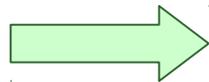


# Les risques miniers

- Un des volets de la politique des risques

- **Objectifs de l'Etat :**

Réglementer l'aménagement du territoire dans les zones à risques pour limiter les conséquences sur les personnes et les biens à moyen et long terme



**Elaboration de PPRM**

# Un problème national d'acuité différente selon les régions

Grande variabilité dans :

- La répartition des 5000 titres miniers recensés
- L'importance des productions exploitées
- Les surfaces et populations concernées
- Les impacts socio-économiques générés



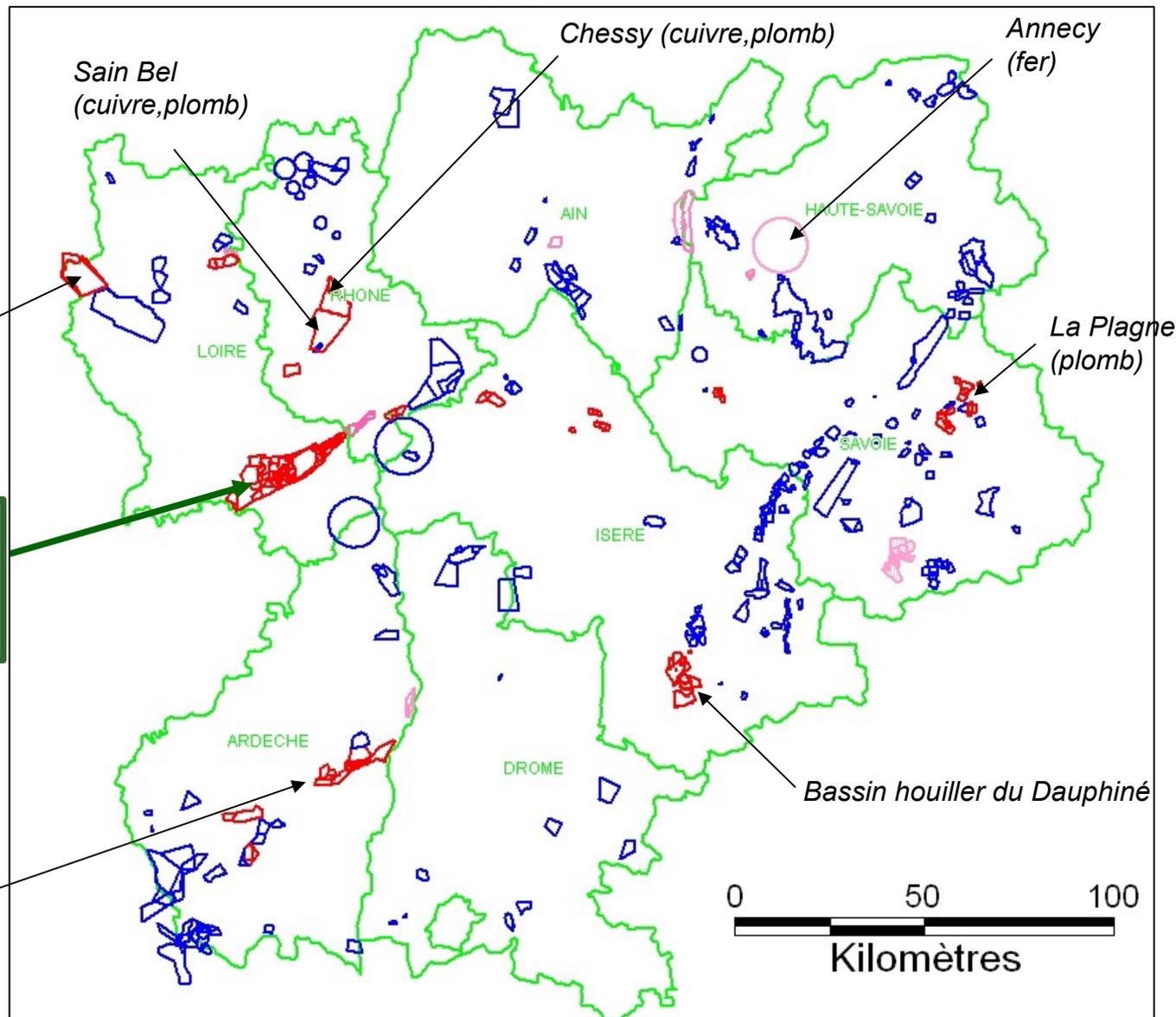
# Contexte régional

**449 Titres Miniers**  
**Environ 50 %**  
**des titres étudiés**  
**ou programmés**

Les bois Noirs  
(Uranium)

Bassin houiller  
stéphanois Plus de  
soixante titres miniers  
Dont 6 liés au fer

Bassin de l'Ouvèze  
(fer)





1

# 1 – Un contexte minier important

# L'exploitation minière dans la Loire

1



Intensification de l'exploitation minière  
aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

1321

début de l'extraction  
du charbon  
à Roche-la-Molière



1983

arrêt des  
exploitations  
souterraines



1993

arrêt des  
exploitations  
à ciel ouvert

## 4 secteurs :

- La vallée de l'Ondaine
- La vallée du Gier
- Saint-Etienne Est
- Saint Etienne Ouest

**460 millions de tonnes extraites**

**220 km<sup>2</sup> de gisement houiller**

**53 Km<sup>2</sup> de travaux souterrains**

**+ de 2 000 ouvrages souterrains**

# Stratégie de l'État

1

## Gestion de l'arrêt de l'exploitation

Suppression des nuisances  
et réduction des risques  
à l'arrêt de l'exploitation



Renforcement de la  
procédure d'arrêt des  
travaux miniers

Loi du 03/01/1992

Loi du 15/07/1994

# Stratégie de l'État

## L'après-mine

### Loi du 30 mars 1999

- Extension de la responsabilité de l'exploitant dans le temps et dans l'espace
- Mise en place de la surveillance si le risque est non traitable
- **Plans de Prévention des Risques Miniers** (Décret du 16 Juin 2000)

### Création de structures (Géoderis et DPSM)

- Rassembler les compétences
- Développer les connaissances
- Disposer de moyens opérationnels
- Conserver l'information et la mémoire

2

## 2 – Un outil de prévention

# Le PPRM



## Un outil opérationnel

Pour gérer les risques miniers résiduels au travers de règles d'urbanisme et de construction



## Un outil de prévention

- Pour préserver la sécurité des personnes
- Pour prévenir les dommages aux constructions

Tout en permettant aux communes de se développer

# Le PPRM

Prend en compte

Le contexte du bassin stéphanois

Avec toutes ses spécificités

Les désordres miniers

De portée limitée jusqu'à ce jour mais fréquents (une dizaine par an)

Les citoyens

De plus en plus exigeants vis-à-vis des risques, conduisant l'Etat à se doter d'outils de prévention plus adaptés et de ce fait plus contraignants

# Le PPRM



Le PPRM n'est pas un programme de travaux (renforcement des structures des ouvrages existants, traitement des aléas miniers,...).

Le PPRM n'empêchera pas l'apparition des désordres.

# Le PPRM



## Le PPRM est :

- Un document réglementaire
- Un outil de gestion des risques
- Un outil d'aide à la décision
- Un outil pour maîtriser l'urbanisation

# Les effets du PPRM

Le PPRM fixe

Des réglementations  
pour les nouveaux  
projets

Des mesures sur les  
biens et activités  
existants

Des mesures de  
prévention, protection  
et de sauvegarde

# ECHANGE avec le PUBLIC



3

## 3 – *L'élaboration et la mise en œuvre*

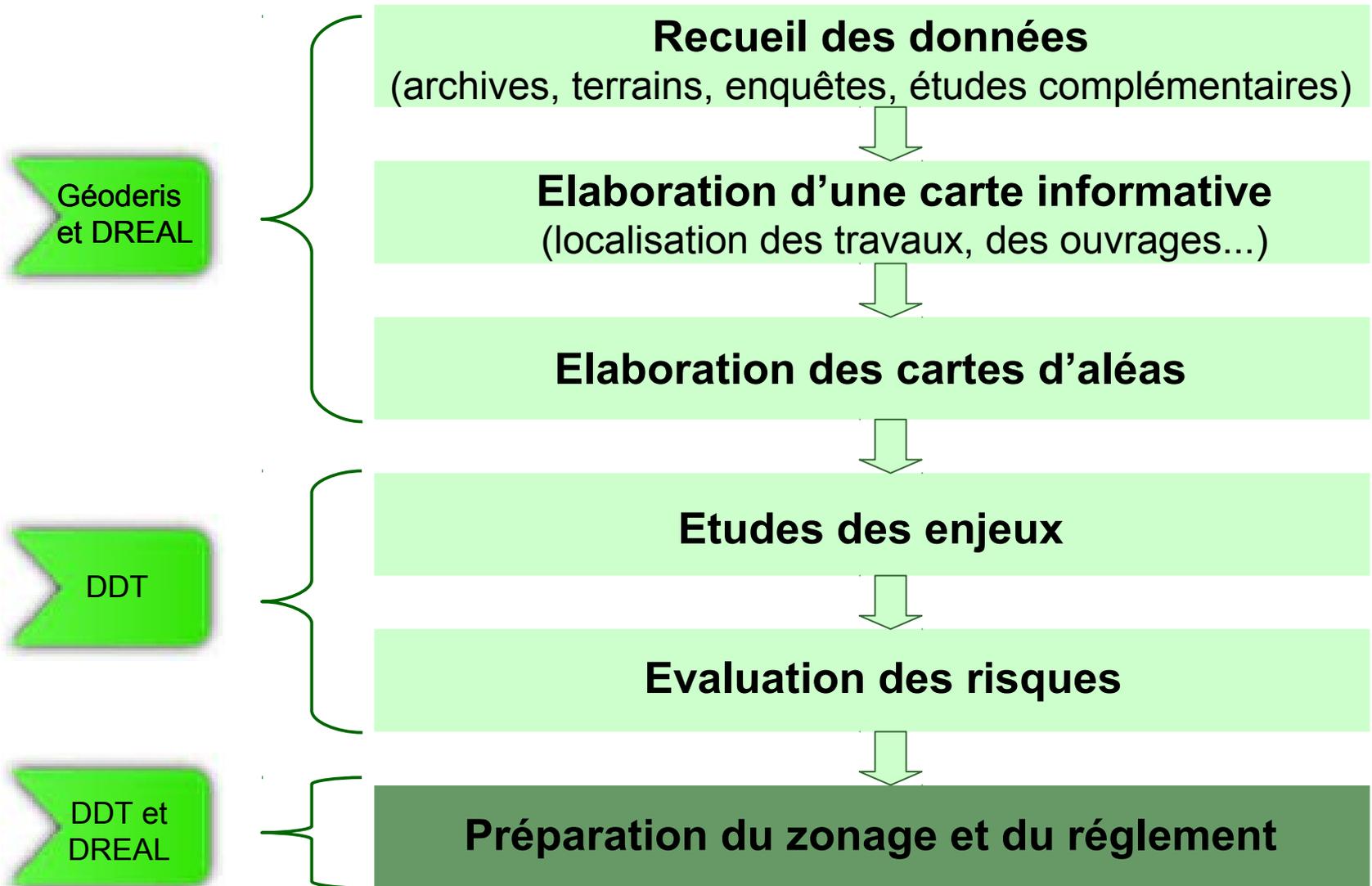
# La procédure

**Phase 1 : Préparation du dossier**

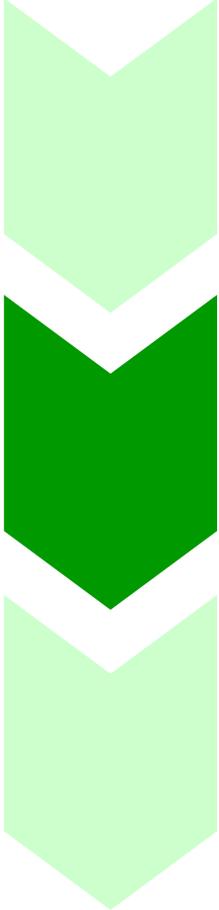
Phase 2 : Procédures administratives

Phase 3 : Application du PPRM

# Phase 1 : Préparation du dossier



# Procédure d'élaboration et mise en œuvre

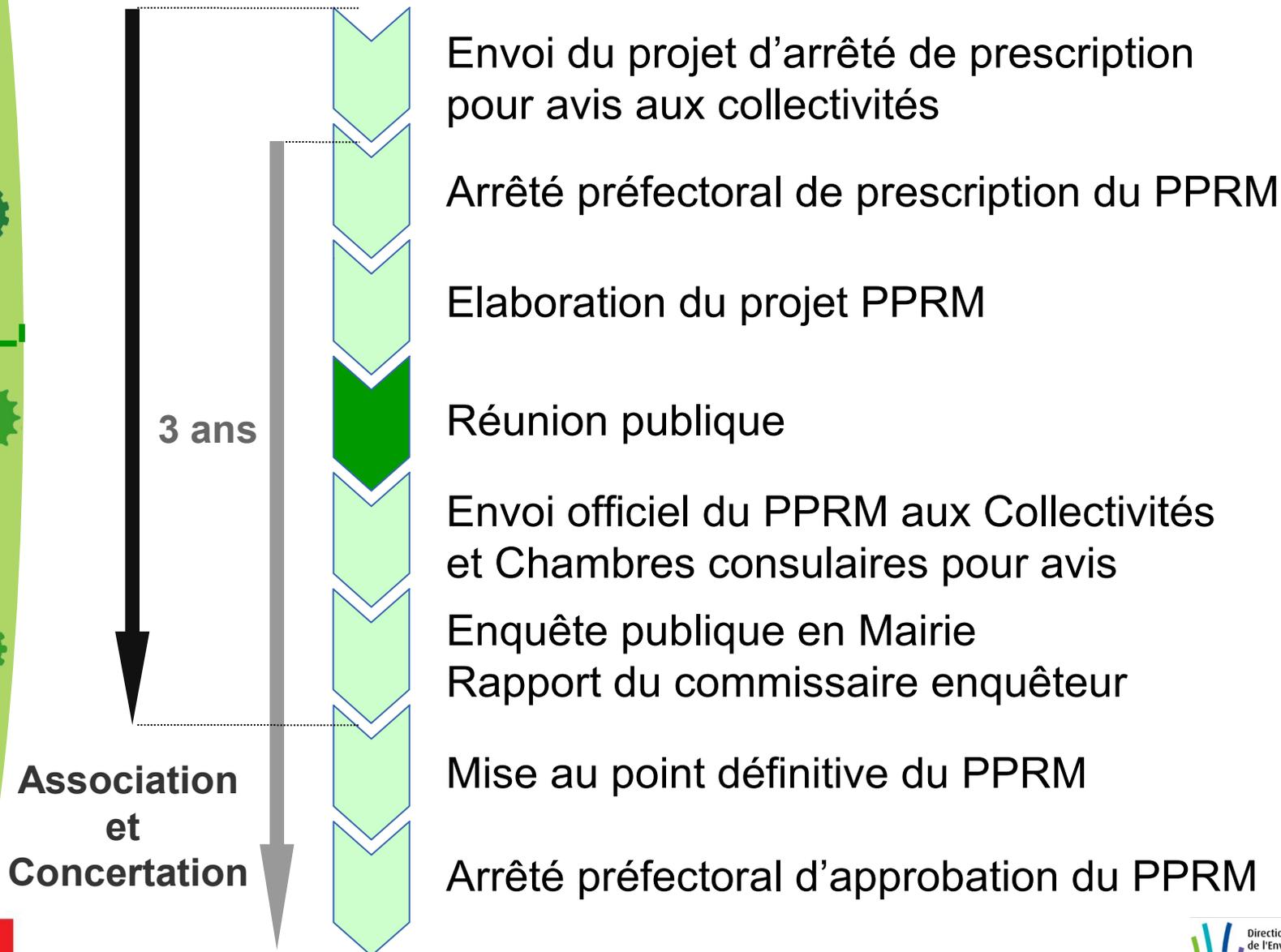


Phase 1 : Préparation du dossier

**Phase 2 : Procédures administratives**

Phase 3 : Application du PPRM

# Phase 2 : Procédure administrative



# Modalités d'association

## Le cadre

L'article R562-2  
du code de  
l'environnement

## Avec qui

CG  
Les communes  
SEM  
ACOM  
SCOT



## Les objectifs

- Prendre connaissance des études techniques
- Déterminer les principes d'élaboration

3

# Modalités de concertation

## Le cadre

L'article R562-2  
du code de  
l'environnement

## Avec qui

Toute la population et  
les associations  
qu'elles soient ou non  
dans le périmètre



## Les objectifs

- Informer, partager, écouter la population et les associations
- Eveiller sur la culture du risque

3

# Modalités de concertation

## Où trouver des informations ?

- Site internet de la préfecture
- Document de communication
- Exposition en mairie
- Réunion publique
- Dossiers en mairie
- Enquête publique

## Où faire part de vos remarques ?

- Réunion publique
- Registres en mairie
- A l'occasion de l'enquête publique
- Courrier à la mairie

3

# Modalités de concertation

3

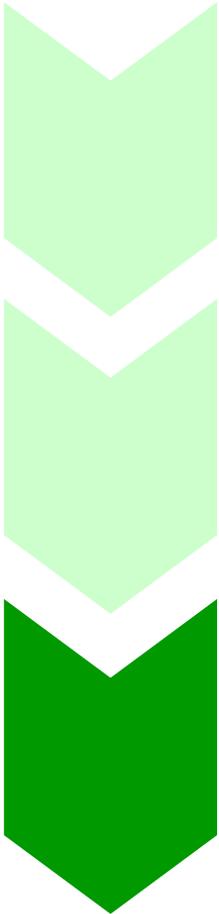
Création d'un document de communication à destination du public

Disponible sur le site :

[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)



# Procédure d'élaboration et mise en œuvre



Phase 1 : Préparation du dossier

Phase 2 : Procédures administratives

**Phase 3 : Application du PPRM**

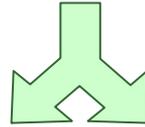
3

# Phase 3 : Application du PPRM

Après approbation du PPRM



Annexion au document d'urbanisme



Instruction des  
dossiers d'urbanisme

Mise en œuvre des  
mesures de prévention,  
de protection et de  
sauvegarde

3

# ECHANGE avec le PUBLIC



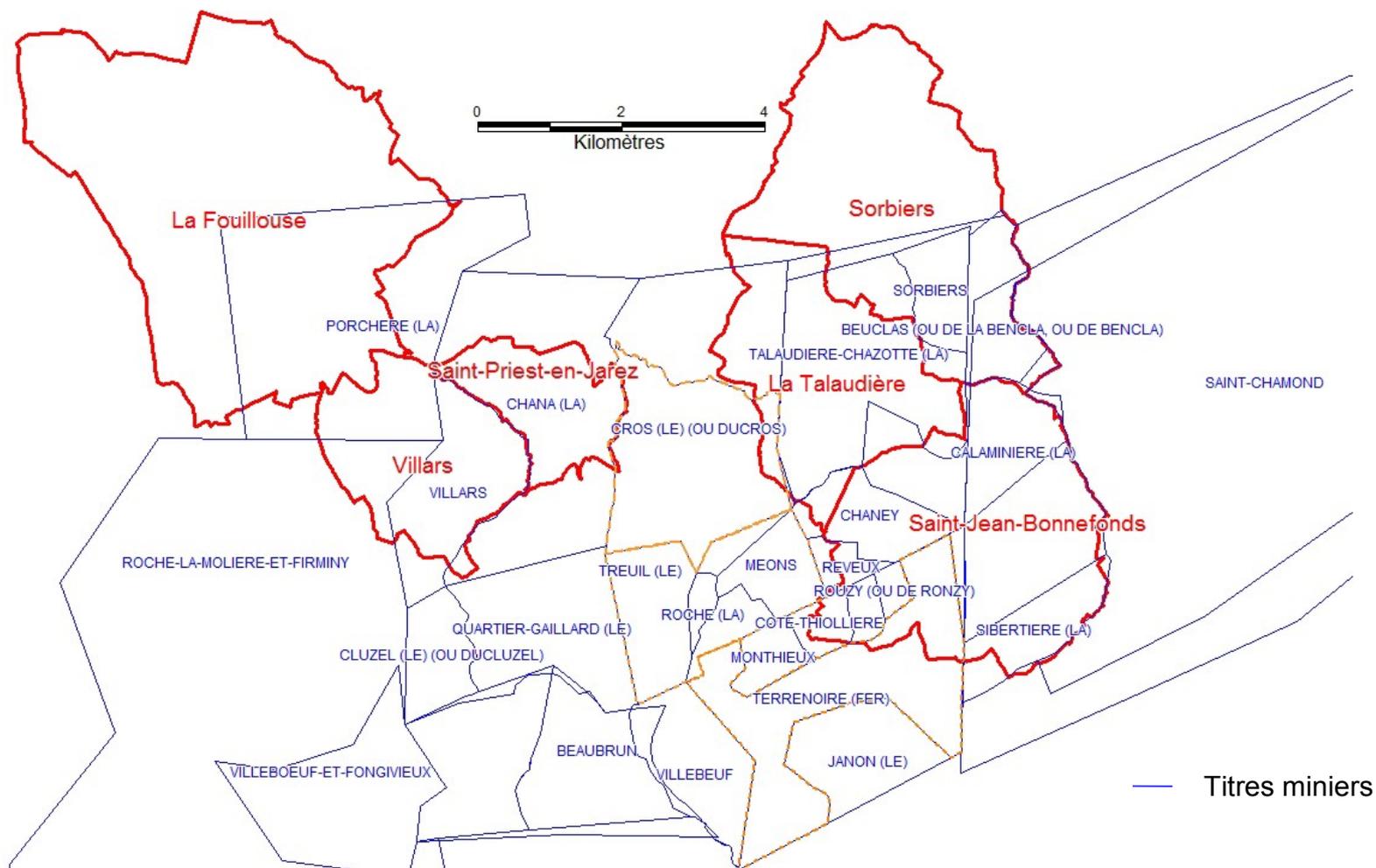
# **4 – Prescription du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne**

# Prescription du PPRM

- 2010 Etudes sur l'évaluation des aléas
- 
- 30 avril 2012 Prescription du PPRM par arrêté préfectoral (+ informations acquéreur / locataire)
- 
- 
- 
- 27 mars 2015 Prorogation du délai d'approbation du PPRM
- 
- 2015 Mise à jour de la cartographie des aléas

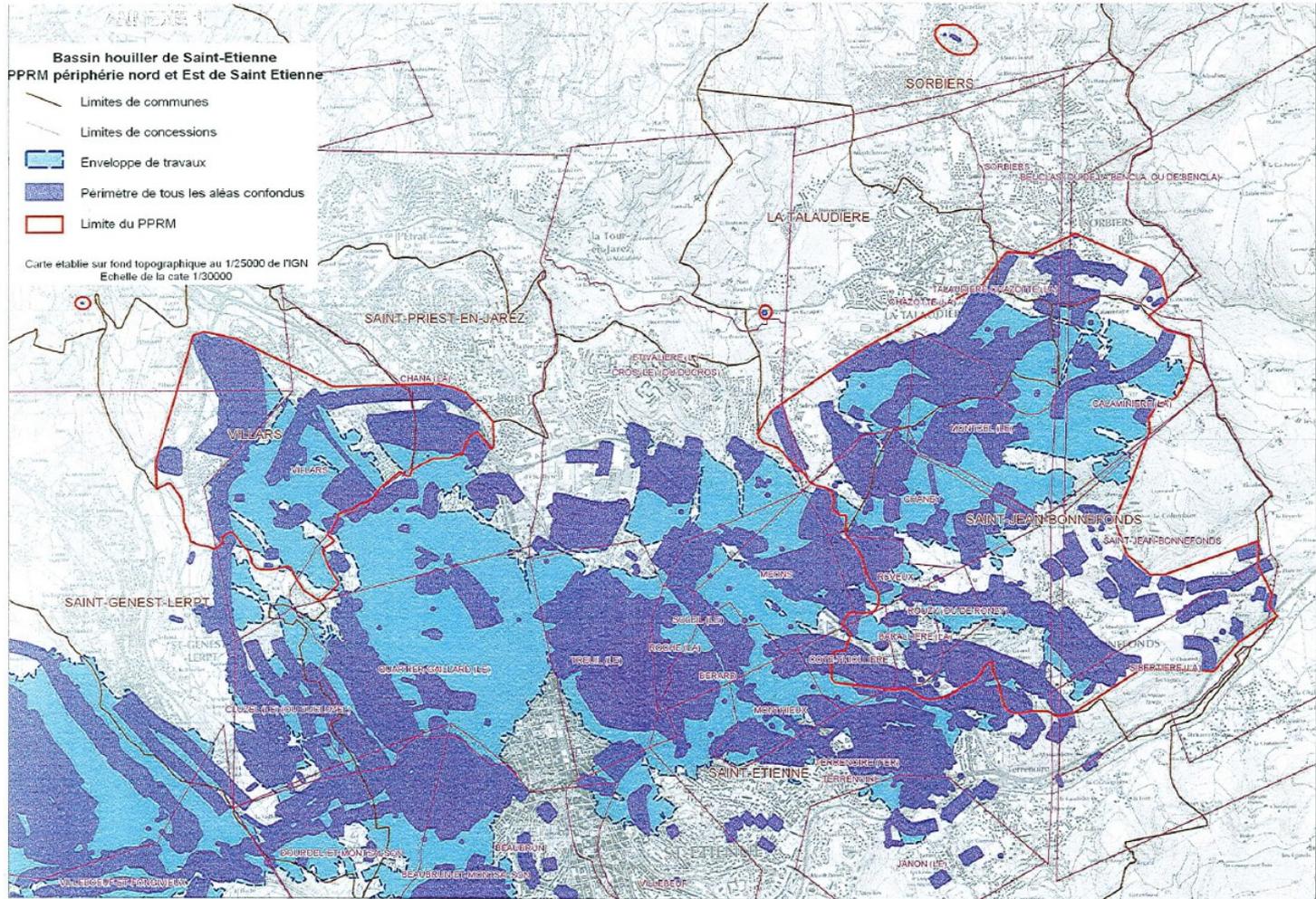
6 communes concernées :	La Fouillouse La Talaudière Saint-Jean-Bonnefonds Saint-Priest-en-Jarez Sorbiers Villars
-------------------------	---

# Activité minière



4

# Périmètre d'étude du PPRM



Périmètre du PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne

# 5 – Notions importantes

5



# Aléa

## Qui les répertorie ?

- L'Etat

## Comment ?

- Dossiers de Charbonnages de France
- Recherches d'archives au Département Prévention et Sécurité Minière du BRGM
- Visites de sites
- Etudes INERIS
- Remontée d'informations par les communes ou des particuliers

5

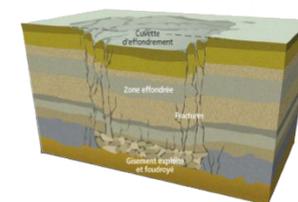
# Aléa

## Les aléas miniers

- Effondrement généralisé
- Effondrement localisé
- Affaissement
- Glissement
- Tassement
- Echauffement
- Gaz de mine
- Pollution des eaux et/ou des sols
- Inondations

## Les aléas miniers dans la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne

- Effondrement localisé
- Glissement
- Tassement
- Echauffement



5

# Aléa



Juin 2003 : effondrement dans la concession du Treuil



Juillet 2003 : effondrement localisé près d'un Mac Donald  
Concession du Cros)



Décembre 2007 : fontis de l'ADAPEI  
Concession de Méons



Mars 2009 : reprise d'effondrement du Mac Donald

# Aléa

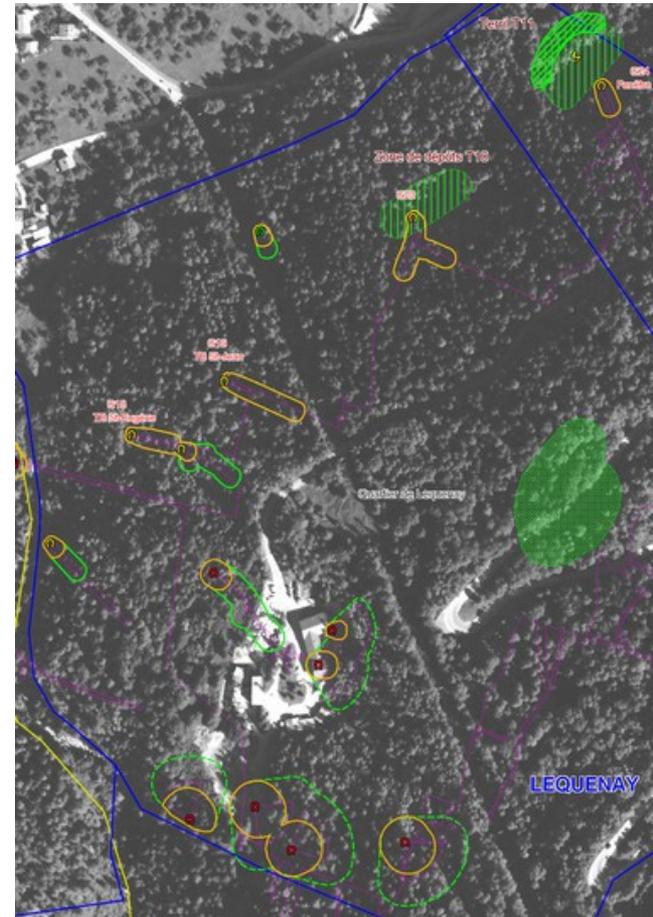


Leur représentation cartographique

5

Documents disponibles sur :

[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)  
et dans les mairies



# Enjeux

## Définition :

L'enjeu est déterminé par l'occupation du territoire.

Il peut être caractérisé par :

- L'urbanisation existante
- Les projets futurs
- Les établissements recevant du public
- Les infrastructures de transport
- Les usages des espaces publics ouverts
- Les ouvrages et équipements d'intérêt général



5

# Enjeux

## Qui les définit ?

- L'Etat

## Comment ?

- Consultation des documents d'urbanisme
- Consultation des projets sur les communes
- Concertation avec les communes :
  - ➔ Prise en compte des établissements agricoles et des établissements publics ou privés rendant un service d'intérêt général
  - ➔ Prise en compte des sites d'intérêt stratégique

5

# Enjeux

## Quels sont-ils ?

4 classes d 'enjeux :

- Urbanisée 
- Non urbanisée 
- Non urbanisée potentiellement urbanisable 
- Intérêt stratégique 

5

# Enjeux

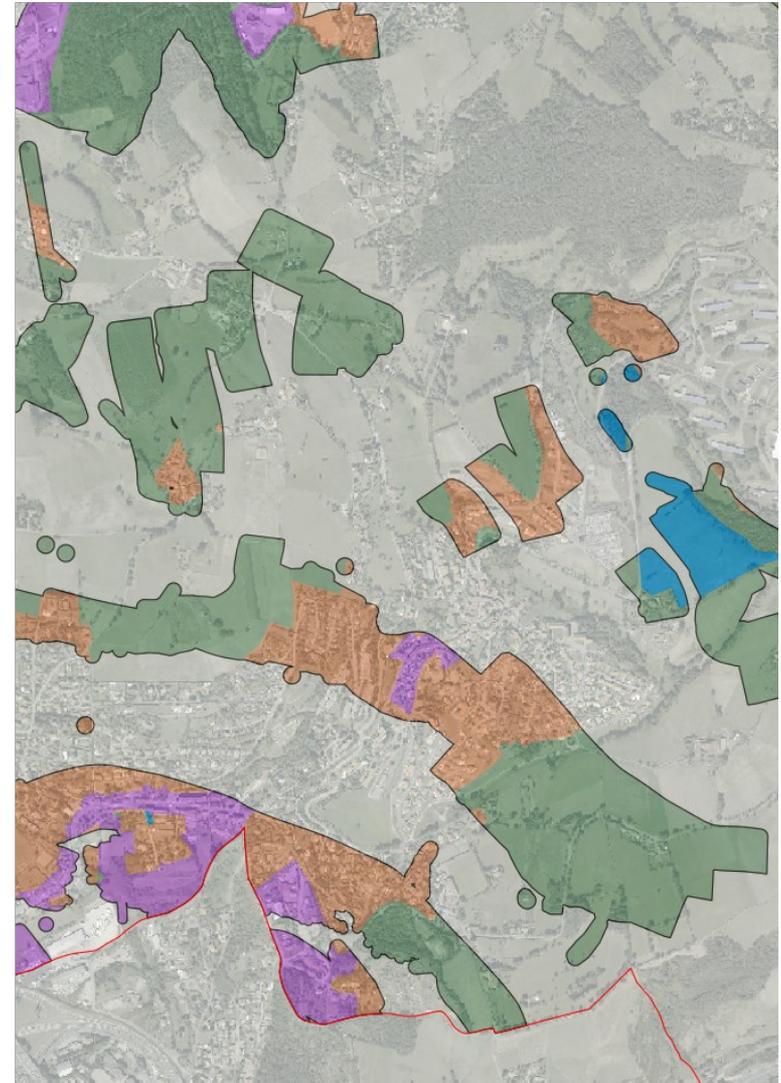


Leur représentation  
cartographique

5

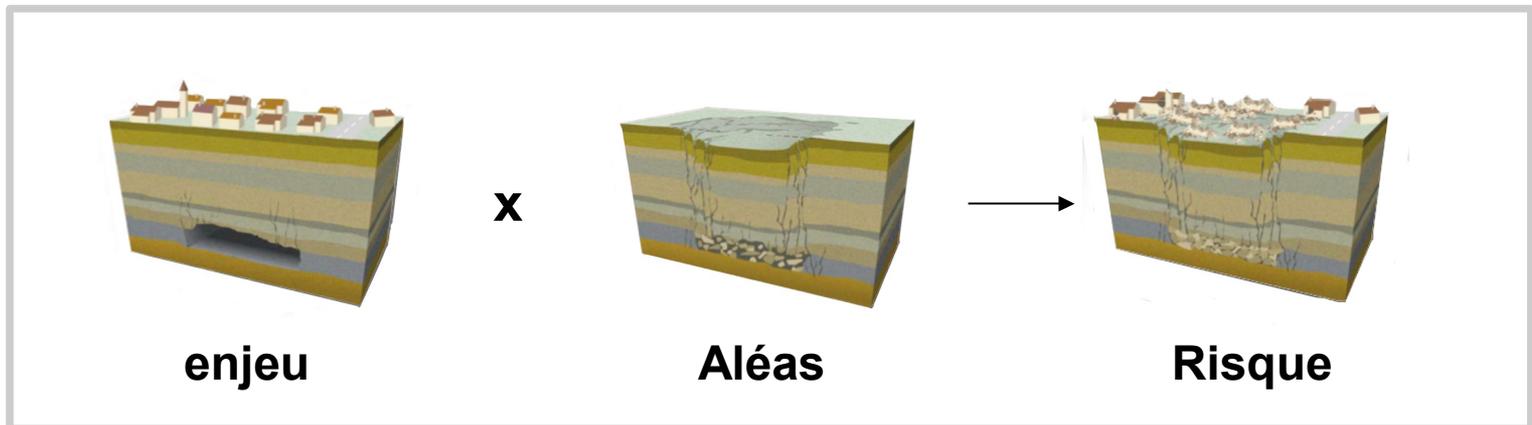
Documents disponibles sur :

**Dans les mairies**



# Risques

**Définition** : Résulte du croisement d'un aléa et d'un enjeu



5

# Du risque au zonage PPRM

## Qui les définit ?

- L'Etat

## Comment ?

- La détermination du risque :

aléas x enjeux

Permet l'élaboration du zonage du  
**Plan de Prévention des Risques  
Miniers**

- Concertation avec les communes

5

# Zonage PPRM

## La classification cartographique

3 classes de zonage PPRM :

- Zone Rouge ( 4 sous catégories) : R



Zone Bleue : B



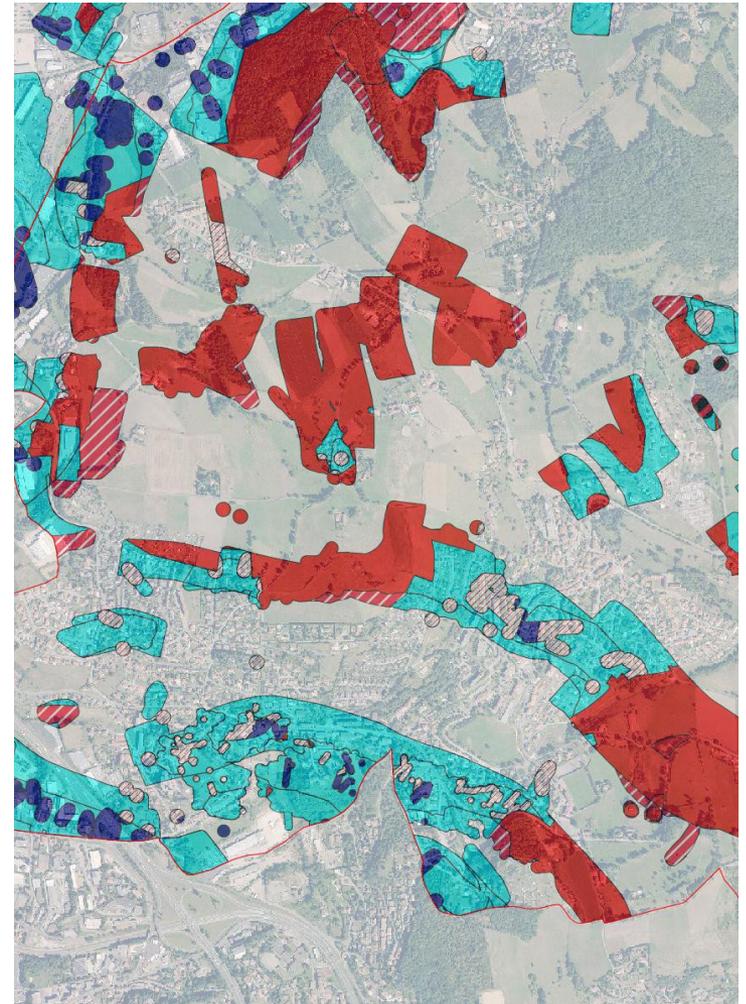
- Zone Bleu foncé : BF



# Zonage PPRM



Leur représentation cartographique



5

Documents disponibles sur :

**Dans les mairies**

# **6 – Les conséquences du PPRM sur l'aménagement des communes (règlement et zonage)**

6

# Zonage PPRM

## Principes

Là où il y a des aléas moyens

On ne construit pas

Là où il y a des aléas faibles mais pas de construction (pas d'enjeux)

On ne construit pas

Là où il y a des aléas faibles et des constructions (des enjeux)

On construit avec des prescriptions

Plus le risque est élevé, plus les dispositions constructives sont importantes

# Les conséquences d'un PPRM sur l'aménagement des communes

Enjeux		Zones Non urbanisées	Zones Non urbanisées potentiellement urbanisables	Zones Urbanisées	Zones à Enjeux stratégiques
Aléas moyens	Aléas				
	Effondrement localisé moyen ou effondrement localisé lié à un puit	Zone Inconstructible, sauf gestion de l'existant			Zone soumise à dérogation
Aléas faibles	Effondrement localisé faible	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Glissement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Tassement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			
	Echauffement	Zone constructible sous réserve de dispositions constructives			



Zone Inconstructible, sauf gestion de l'existant



Zone constructible sous réserve de dispositions constructives



Zone soumise à dérogation

# Le règlement du PPRM

## Principes

Ce qui est interdit

Ce qui est autorisé  
sans prescription

Ce qui est autorisé  
avec prescription

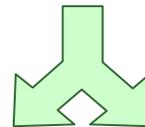
6

# Les conséquences d'un PPRM sur l'aménagement des communes

Le PPRM définit



Conditions et prescriptions à respecter



Pour construire, occuper  
et utiliser les sols

Pour aménager, utiliser  
ou exploiter les biens  
existants

Les règles sont différenciées en fonction du type d'aléa et de son niveau (faible ou moyen).

# 7 – *La période transitoire*

7

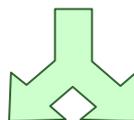
# La période transitoire

Aujourd'hui

La DDT rend un avis sur chaque demande de permis de construire concernée par un aléa minier



Application du code de l'urbanisme



## Aléas moyens

Interdiction de construire un projet de plus de 20 m<sup>2</sup>

## Aléas faibles

Construction supérieure à 20 m<sup>2</sup> autorisée sous réserve d'une étude géotechnique conclusive

7

# De la période transitoire au PPRM

## Quels intérêts ?

Avec le PPRM

- Des règles plus précises, connues de tous avec une meilleure lisibilité

- Les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme raccourcis



- Davantage de possibilité de construire

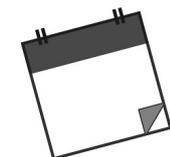
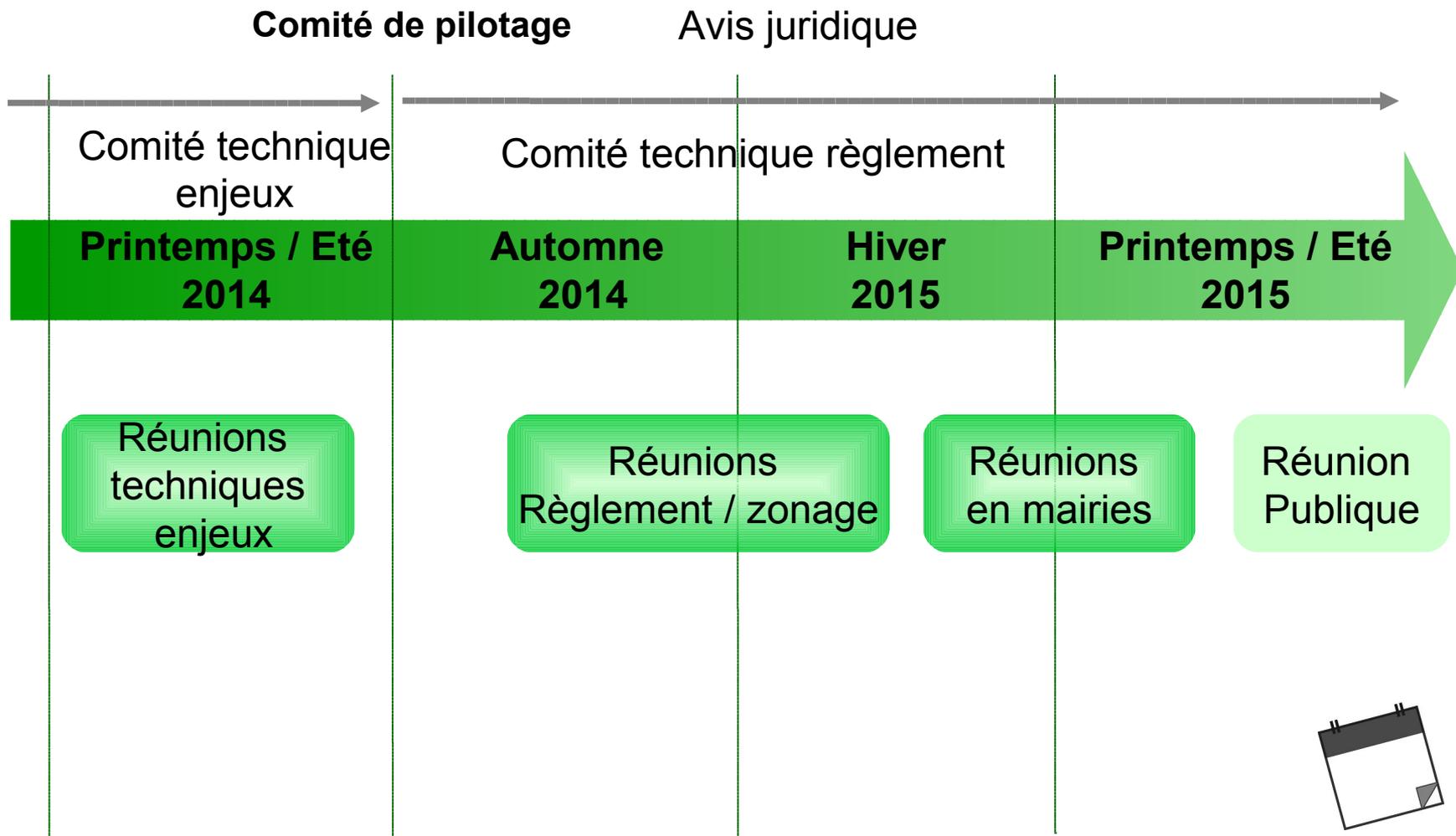
- La responsabilisation du maître d'ouvrage et de toute la chaîne de construction

7

# 8 – Prochaines échéances

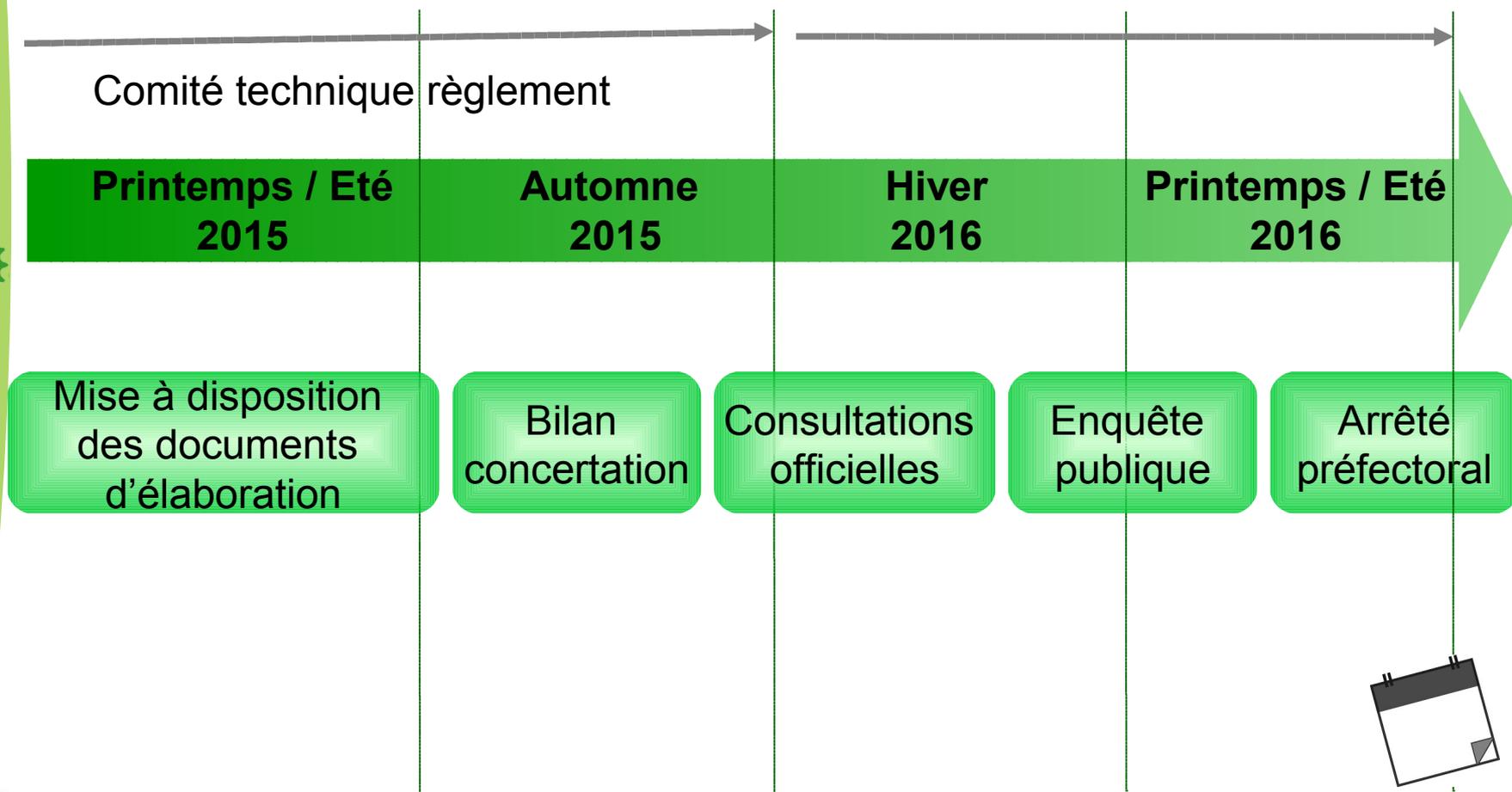
8

# Calendrier PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint Etienne



# Calendrier PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint Etienne

Comité de pilotage



# ECHANGE avec le PUBLIC



**Merci de votre attention**